



Institute for
Research on
Public Policy

Institut de
recherche
en politiques
publiques

Pour diffusion immédiate – Le 6 novembre 2008

COMMUNIQUÉ

La réforme du Sénat doit faire l'objet d'un débat public

L'élection de sénateurs modifierait la légitimité et la représentativité de l'institution, soutient une étude

Montréal – Les projets de loi sur la réforme du Sénat déposés pendant la dernière législature par le gouvernement Harper sont certes recevables au vu de l'expérience d'autres pays, mais les modifications préconisées par les conservateurs changeraient la structure du Parlement et le rapport entre les chambres haute et basse du pays. Elles doivent donc être spécifiquement définies et débattues, soutient une étude publiée par l'Institut de recherche en politiques publiques.

Intitulée « Restructuring the Canadian Senate through Elections », cette étude de Bruce M. Hicks (Université Concordia) et d'André Blais (Université de Montréal) examine l'incidence de ces projets de loi sur la durée du mandat des sénateurs et les élections « consultatives » concernant leur nomination. On s'attend à ce que ces textes de loi soient de nouveau présentés au Parlement. Ceux-ci sont significatifs, puisqu'ils proposent de transformer l'actuel Sénat non élu en une assemblée élue sans mener au préalable de négociations fédérales-provinciales ni conclure d'accord législatif avec les provinces.

Car si l'élection d'un ou deux sénateurs ne transformerait sans doute pas le Parlement de manière fondamentale ou irréversible, on atteindrait tôt ou tard une masse critique de sénateurs élus (voire en quelques années, puisque le quart des sièges est aujourd'hui à pourvoir et que la moitié le sera d'ici à 2014), ce qui en modifierait radicalement la structure, estiment les auteurs.

« Les Canadiens doivent étudier attentivement cette proposition », croit André Blais, qui exhorte ceux-ci à déterminer le rôle qu'ils souhaitent confier au Sénat et le système électoral le mieux en mesure d'incarner leurs valeurs.

« Même par voie d'élections consultatives, un Sénat élu par les citoyens jouerait un rôle représentatif différent de celui qui revient au Sénat actuel », affirme pour sa part Bruce Hicks. Il précise que le Sénat a été créé pour représenter des intérêts régionaux ou sectoriels, dont ceux de la minorité anglophone du Québec, et que même si le système électoral proposé vise à promouvoir la diversité de l'assemblée législative, il s'agira d'une représentation politique et non plus culturelle de ces minorités. « Un Sénat élu modifierait fondamentalement la nature de la représentativité, conclut-il. Il se trouverait de surcroît en porte-à-faux avec le mandat et la composition de la Chambre des communes. »

On peut télécharger sans frais l'étude « Restructuring the Canadian Senate through Elections », de Bruce M. Hicks et André Blais, au www.irpp.org.

-30-

Pour obtenir de plus amples renseignements ou solliciter une entrevue, veuillez communiquer avec l'IRPP.

Pour recevoir le bulletin d'information mensuel de l'Institut par courriel, veuillez vous inscrire à son service d'abonnement électronique à l'adresse www.irpp.org.

Contact : Kate Shingler, bureau : (514) 787-0737, cellulaire : (514) 235-8308